

PRESENTS		
COENT	André	<i>Président de la Commission</i>
BOURIOT	François	<i>Vice-Président de la Commission (Finances)</i>
LE GUÉVEL	Jean-François	<i>Membre du Bureau Exécutif (Usages Numériques)</i>
ABRAHAM	Gilberte	<i>ROSPEZ</i>
BOURGOIN	Jean-Marie	<i>PLOULEC'H</i>
DELISLE	Hervé	<i>LANGOAT</i>
GOURHANT	Brigitte	<i>PLOUBEZRE</i>
HUNAUT	Christian	<i>LANNION</i>
KERAUDY	Jean-Yves	<i>PERROS-GUIREC</i>
LE MEN	Françoise	<i>LANNION</i>
LE QUEMENER	Michel	<i>TREZENY</i>
PARISCOAT	Arnaud	<i>LA ROCHE-DERRIEN</i>
PRAT	Roger	<i>PRAT</i>
QUILIN	Gérard	<i>PLOUNEVEZ-MOEDec</i>
ROBERT	Eric	<i>LANNION</i>
HUONNIC	Pierre	<i>Conseil de Développement</i>
MAHE	Michèle	<i>Trésorière Principale</i>
EXCUSES		
BOITEL	Dominique	<i>KERMARIA-SULARD</i>
KERNEC	Gérard	<i>LE VIEUX-MARCHE</i>
NEUKUM	Jean	<i>PLOUGRESCANT</i>
FALEZAN	Gérard	<i>Président du Conseil de Développement</i>
ASSISTAIENT		
GUEGAN	Claudie	<i>Directrice Générale Adjointe des Services</i>
LE MAZEAU	Frédéric	<i>Directeur des Finances et de la Prospective</i>
SALAUN	Morgane	<i>Directrice des Affaires Générales</i>
VASLET	Isabelle	<i>Adjointe au Directeur des Finances et de la Prospective</i>

ORDRE DU JOUR

1. Installation des Conseillers Communautaires de la commune de Camlez.
2. Modifications des statuts de Lannion-Trégor Communauté.
3. Composition Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).
4. Comptes de gestion 2017.
5. Comptes administratifs 2017.
6. Approbation du compte de gestion 2017, du compte administratif 2017 et du Budget Primitif de l'Office de Tourisme Communautaire.
7. Questions diverses.

.....

1. Installation des Conseillers Communautaires de la commune de Camlez.

Aucune remarque n'est formulée

➤ **Avis favorable de la commission**

2. Modifications des statuts de Lannion-Trégor Communauté.

La prochaine modification statutaire de Lannion-Trégor Communauté relative à l'action sociale et soumise au vote du Conseil Communautaire du 05 juin prochain est présentée.

Il est précisé que la proposition faite implique l'intégration des 2 structures publiques et des 2 structures privées existantes sur les cantons de Perros-Guirec et de Plestin-Les-Grèves et donc l'intégration au sein du CIAS de l'ensemble des agents et salariés de ces structures. Les salariés des 2 structures privées deviendront donc agents de droit public.

Il est ajouté que le GCSMS, même s'il devient GCSMS d'autorisation au 01/01/2019, conserve son rôle actuel pour les autres structures privées maintenues sur le territoire (Lannion-Lézardrieux-Tréguier) mais qu'à terme, lorsque que ces structures auront intégrées le CIAS, certainement au 01/01/2020 à la date de signature du CPOM entre le CIAS et le Département, il n'aura plus lieu d'être.

La question de la TVA et du caractère concurrentiel de ces activités est soulevée. Il est répondu que seul le portage de repas rentre dans le champ concurrentiel, l'aide à domicile rentrant dans le cadre des services non soumis à la TVA conformément à la directive européenne des Services Sociaux d'Intérêt Général.

Pour mémoire le CIAS est un établissement de Lannion-Trégor Communauté avec autonomies juridique et financière.

➤ **Avis favorable de la commission**

3. Composition Comité Technique (CT) et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Aucune remarque n'est formulée.

➤ **Avis favorable de la commission**

4. Comptes de gestion 2017.

Il est précisé que certains correctifs sur les comptes de gestion sont possibles notamment par rapport aux opérations d'intégration des actifs et passifs des anciennes collectivités suite à la fusion. Ces correctifs n'auront toutefois pas d'incidence sur l'exécution budgétaire 2017 mais peuvent modifier les reprises de résultats antérieurs et les éléments du bilan.

➤ **Avis favorable de la commission**

5. Comptes administratifs 2017.

Après la présentation des documents, les membres de la commission s'accordent à dire que compte tenu de la complexité et de la multitude d'informations il serait souhaitable d'avoir les documents de commission, si ce n'est préalablement à la réunion, au moins à l'issue. Il est proposé de transmettre par mail ce document aux membres présents.

Concernant les budgets d'espaces d'activités, il est précisé que la péréquation des tarifs de vente de parcelles sera soumise à une étude financière auprès de RCF.

Relativement à la dette de la collectivité, il est précisé que si cette dernière augmente, le niveau reste très acceptable compte tenu des capacités financières de Lannion-Trégor Communauté.

➤ **Avis favorable de la commission**

6. Approbation des comptes de gestion 2017, du compte administratif 2017 et du Budget Primitif 2018 de l'Office de Tourisme Communautaire.

Aucune remarque n'est formulée.

➤ **Avis favorable de la commission**

7. Questions diverses

La question relative à l'adhésion mutualisée au CAUE est soulevée. Cela était le cas sur la Communauté de Communes du Haut Trégor et cela a été maintenu en 2017 pour les communes concernées. Compte tenu des points de vue partagés sur les services apportés par cette adhésion il est proposé de soumettre la question à la commission Urbanisme et de voir si les services présents à LTC ne peuvent pas répondre aux mêmes questions que le CAUE. Il pourrait selon la position être d'envisager un retour aux communes via un transfert de charges (modification des attributions de compensation).